



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-08-2026 /

Dossier complet le : 12-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022023/KK P

1 Intitulé du projet

Refection de deux ouvrages littoraux : cale Nord et tete du canal de rejet, sur la commune de Pirou (50)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE PIROU

Raison sociale

COMMUNE DE PIROU

N° SIRET

21500403700010

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

Nom

LEFORESTIER

☐ Monsieur

Prénom(s)

NOELLE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière., 11B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objectif de rehabliler les ouvrages littoraux : cale nord et canal de rejet au nord de la commune de Pirou

4.2 Objectifs du projet

Ces travaux de rehabilitation consistent en l'entrtn et reparation des ouvrages littoraux pour assurer leur bonne uiltisation et la securite des usagers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sur le canal de rejet vont consister en : - la demolition de la tete d'exutoire - la mise en oeuvre des pieux sous la future tete - la mise en oeuvre des palplanches peripheriques uniquement au droit de la tete - la mise en place d'une nouvelle tete d'exutoire - la protection de la tete des attaques de la mer NB : absence de modification des palplanches le long du lineaire de canal Les travaux sur la cale nord sont : - la creation d'une enceinte palplanches autour de la cale - le comblement des cavites entre les palplanches et le corps de la cale avec un coulis - l'ajout d'une protection en enrochement des palplanches cf. annexe

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il n'est pas prévu de travaux en phase exploitation. Le jour où les ouvrages seront en fin de vie et si besoin, leur démantèlement sera assuré par la commune pour effectuer une remise en état naturel des lieux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un examen au cas par cas (présente demande), ainsi qu'à une déclaration loi sur l'eau et dossier de renouvellement de concession et d'utilisation du DPM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Canal de rejet : largeur * hauteur Travaux sur le lineaire de canal Cale nord : largeur Travaux sur le lineaire de cale	(3.40mm*2.25m, 1) (environ 80m, 1) (5.3m, 1) (environ 70m, 1)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Pirou est une commune du littoral normand, située dans le cotentin dans le departement de la Manche.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc regional des marais du cotentin et du bessin

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prevention du bruit de la Manche
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRL de Agon a Bretteville sur Ay
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve par arrete prefectoral du 25 mars 2026
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit la demolition de la tete du canal en beton arme qui represente un volume d'environ 12m3. Ces materiaux seront envoyes en filiere de gestion agreee. Les anciennes palplanches au droit de la tete seront retirees et envoyees en filiere de gestion agreee.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Il est prevu l'apport d'enrochement d'environ 5000m3, de geotextile d'environ 2000m², de pieux, d'environ 10m3 de beton / coulis et de palplanches.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Enrochement provenant de carrieres normandes

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Modification temporaire de l'environnement present en phase chantier. Toutefois ces mouvements sont tres localises : autour d'ouvrages existants / pourtour de la cale et du canal de rejet. Afin de limiter les effets sur la biodiversite, il est prevu une iuntervention en periode de faible sensibilite (automne) et de travailler a maree basse.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'emprise des ouvrages n'a pas prevue d'etre modifiee. Toutefois, l'emprise des enrochements sera legerement agrandie (environ 3 a 5 metres de chaque cote des ouvrages) afin d'assurer la perennite de l'ouvrage et leur protection. Toutefois, les enrochements seront recouverts a terme de sable et le projet n'engendrera pas en tant que tel de consommation d'espace naturel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se trouve sur la commune de Pirou concernee par un PPRL. Les ouvrages sont adaptes au risque littoral. NB : ils ne correspondent pas a des systemes d'endiguement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, des engins de chantier feront les amenes-replis depuis la cale nord, pour le canal de rejet et la cale nord. Un parking sera mis a disposition pour le stockage de materiaux et la base vie sur des surfaces deja impermeabilisees. une deviation sera proposee pour les usagers : deviation cale sud et/ou cale de la bergerie. cf. Annexe
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, la refection de la cale et de la tete du canal de rejet peuvent generer des sources de bruit. Toutefois, les travaux sont diurnes, temporaires, a maree basse et se font en dehors des periodes sensibles pour
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La mise en oeuvre de palplanches peuvent engendrer ponctuellement des nuisances. Toutefois, les vibrations seront reduites et les travaux sont diurnes, temporaires, a maree basse et se font en dehors des periodes sensibles
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier va engendrer des déchets inertes (metal et beton). Ces derniers seront tries et envoyes en filieres de gestion agrees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les travaux sur les ouvrages peuvent avoir des incidences potentielles principalement sur le milieu marin. Les effets du projet identifiés à ce stade sont : altération de la qualité des eaux marines par les travaux en contact avec le milieu intertidal par le déversement accidentel de polluants ; la perturbation par le bruit, vibration, circulation d'engins, mouvement des enrochements, pollution accidentelle de la biodiversité pouvant être présente sur l'estran et la zone intertidale au droit du projet ; la perturbation des usages lors de la refonte de la cale (gêne auprès des locaux, touristes et conchyliculteurs/ostreiculteurs, etc.). Aucune incidence notable n'est attendue en phase d'exploitation.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de réduire les effets de l'environnement (cités en partie 6.4), il est prévu des mesures de réduction tout au long du chantier. La réalisation des travaux se fait en dehors des périodes sensibles, soit entre septembre et novembre. Les travaux sont prévus à marée basse (soit aucun travaux en contact direct de l'eau). Ces mesures en plus de limiter les effets sur la biodiversité et le milieu marin, réduisent également les perturbations sur l'activité locale (tourisme, conchyliculture, etc.). Il est également envisagé l'utilisation de béton à prise rapide pour limiter les déversements de béton dans le milieu marin et l'altération de la qualité des eaux. Ainsi, que la mise en œuvre de kits antipollution sur l'ensemble des engins de chantier utilisés pour éviter tout risque de pollution accidentelle. La base vie et les zones de stockage se trouvent sur un parking existant, situé en dehors de toute zone d'intérêt environnementale, avec présence d'une aire étanche. Un plan d'Assurance Environnementale est demandé auprès des entreprises de travaux. Aucune mesure n'est nécessaire en phase d'exploitation. Ces mesures limitent sensiblement les incidences du projet sur l'environnement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de rehabilitation de la cale et du canal de rejet s'inscrit au sein de travaux d'entretien et de grosses reparations consistant en une rehabilitation des fonctionnnalites existantes. A ce titre, il genere peu d'incidences residuelles en phase travaux et ne genere pas d'incidences significatives supplementaires par rapport a l'existant, sur l'environnement, en phase d'exploitation. En parallele de l'examen au cas par cas, le projet est soumis a un dossier loi sur l'eau (declaration) au regard de la rubrique 4.1.2.0. Ce dossier permettra de detailler de maniere approfondie la description du projet, ses incidences potentielles sur le milieu aquatique et les mesures d'evitement, de reduction prevues en phase chantier. Compte tenu de la nature du projet et des mesures mises en oeuvre, les incidences sur l'environnement seront limitees et

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Leforestier

Prénom Noelle

Qualité du signataire MAIRE

À PIROU

Fait le 05-08-2026

Signature du (des) demandeur(s)